

LORRAINE

Axe 5 : Accompagnement et prise en charge des publics accueillis

Les troubles du neurodéveloppement

Contexte

Les troubles du neurodéveloppement (TND) regroupent un ensemble de pathologies qui apparaissent précocement au cours du développement de l'enfant et qui impactent durablement les fonctions cognitives, comportementales, émotionnelles et/ou motrices. Ils incluent notamment l'autisme, le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), les troubles "dys" (dyslexie, dyspraxie, dysphasie...), les troubles du développement intellectuel ou encore les troubles des apprentissages. Dans les établissements de santé et médico-sociaux accueillant des enfants et adolescents, les professionnels sont régulièrement confrontés à ces troubles. Mieux les comprendre est essentiel pour adapter les pratiques éducatives et de soins, garantir un accompagnement individualisé et respectueux des besoins spécifiques, et favoriser l'inclusion de ces jeunes dans leur environnement. Dans cette optique, l'ANFH Grand Est souhaite mettre en place une formation destinée aux agents de la fonction publique hospitalière (éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, auxiliaires de puériculture, etc.), axée sur l'acquisition de connaissances théoriques solides concernant les TND.

Objectifs

Objectifs indicatifs

Acquérir des connaissances théoriques : définition et classification des TND (autisme, TDAH, dyslexie, dyspraxie, dysphasie, troubles du développement intellectuel, troubles des apprentissages, etc.) et bases neurobiologiques et compréhension des facteurs de risque et des causes. Comprendre les besoins et spécificités des enfants et adolescents avec TND.

Renseignements complémentaires

Modalité pédagogique : Présentiel

Nombre de participants : De 6 à 15 participants

Coût pédagogique : Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux)

Public

éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, auxiliaires de puériculture

Exercice

2026

Code de formation

AFR 5.06

Modules

- **Les troubles du neurodéveloppement**
Durée : 14 heures
- **Module 2**
Durée : N/C